



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

17 octobre 2014

Loup d'Eischoll **Précisions de la Commission intercantonale pour la gestion** **des grands prédateurs (IKK)**

(IVS).- Réunie le 16 octobre 2014 à Viège, la Commission intercantonale a discuté du loup qui a tué un mouton près du village d'Eischoll le 13 octobre dernier. Selon l'IKK, le tir de ce loup ne s'impose pas dans l'immédiat. Par contre, un tir pourrait être envisagé dans des circonstances précises, à savoir si le loup attaque à nouveau un mouton à l'intérieur d'un parc conforme aux recommandations des responsables de la protection des troupeaux, ou si le loup s'approche régulièrement des agglomérations de montagne ou de plaine, et finisse ainsi par s'accoutumer à l'homme.

Le 13 octobre dernier à 07.30 heures, un loup a été observé par trois cantonniers dans un parc électrifié, attendant à une maison d'habitation du village d'Eischoll. Ce loup se trouvait à proximité d'un mouton, qu'il avait tué durant la nuit.

Sitôt cette attaque connue et confirmée, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune a informé l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et lui a demandé de se positionner par rapport à cet évènement. Après établissement des documents usuels et communication des résultats des premières recherches entreprises, l'IKK s'est réunie, le jeudi 16 octobre à Viège. Lors de cette séance, l'IKK est arrivée à la conclusion que le tir ne s'impose pas dans l'immédiat. Le loup s'est montré craintif envers les hommes et a pris la fuite en les voyant; il n'a pas fait preuve d'agressivité.

Cela étant, les membres de la Commission considèrent qu'il est impératif d'éviter que les loups s'habituent à l'homme et qu'ils rôdent dans les agglomérations. La commission a dès lors convenu que le recours à la clause d'exception stipulée dans le Plan loup en vigueur, pourra être invoqué aussitôt qu'un loup commet une déprédation à l'intérieur d'un parc conforme aux recommandations des responsables de la protection des troupeaux, ou qu'il rôde régulièrement dans des agglomérations de montagne ou de plaine, et finisse ainsi par s'accoutumer à l'homme. Si de telles situations survenaient, l'IKK procéderait immédiatement à une nouvelle analyse de la situation.

A ce stade, le dispositif de surveillance mis en place par le SCPF dans la région d'Eischoll suite à l'attaque du 13 octobre est maintenu.



Pour mémoire, de nombreuses attaques ont eu lieu l'été dernier sur les alpages de Törbeltälli, Bürchen, Ginals et du Turtmantal. A ce jour, le bilan de ces incidents porte sur 78 animaux de rente, dont 58 sont morts. Sur la base de ces résultats et du monitoring établi durant toute l'année, et quand bien même tous les résultats des analyses ADN ne sont pas encore disponibles, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) est d'avis que l'ensemble des dégâts survenus dans cette région est l'œuvre d'un seul et même loup, probablement M46.

Personnes de contact:

***Peter Scheibler, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune
tél 027 606 70 05 / 079 355 39 03***

Jacques Blanc, adjoint au SCPF, tél 027 606 70 13 / 079 355 39 01